



COMMUNE :
AURIOL

Dans le cadre d'emplois des : Agents de police municipale

Dans le grade :

Type d'emploi : Permanent

Famille de métier : Prévention et sécurité

Temps de travail : 35H

Service : Police Municipale

UN(E) AGENT DE POLICE MUNICIPALE (H/F)

MISSIONS PRINCIPALES

Le/la policier(e) municipal(e) exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques :

Il/elle applique et assure le respect des pouvoirs de police du Maire sur son territoire d'intervention.

Assure une relation de proximité avec la population.

Travaille avec les communes limitrophes via une convention de mutualisation (11 communes).

Activités :

Seconder, dans leurs fonctions, les officiers de police judiciaire.

Mettre en application et faire respecter les arrêtés du Maire.

Rendre compte aux supérieurs hiérarchiques de tous crimes, délits ou contraventions dont il/elle a connaissance.

Constater et relever des infractions de sa compétence.

Assurer la médiation et la prévention de la délinquance.

Assurer la surveillance des quartiers et lieux publics.

Assurer la capture de chiens errants.

Gérer la mise en fourrière des véhicules abandonnés.

Rédiger et transmettre les documents professionnels à chaque intervention.

Surveiller la sécurité aux abords des écoles.

Organiser les missions d'ilotage

Réguler la circulation routière, faire respecter le code de la route.

Dresser et transmettre des procès-verbaux

Rédiger des rapports

Assurer l'accueil et la relation avec le public.

Maîtriser l'outil informatique

Le travail de la police municipale se fait en coordination avec les autres forces de police et de gendarmerie.



COMMUNE :
AURIOL

▲ PROFIL SOUHAITÉ

L'écoute, la discrétion, la maîtrise de soi et la capacité d'adaptation sont des qualités nécessaires pour exercer ce métier.

Le respect de la déontologie, le sens du service public et des relations avec les usagers sont également indispensables.

Bonne connaissance de la réglementation et des pouvoirs de police du Maire.

Formation Initiale d'Application (F.I.A.). souhaitée

Permis B obligatoire

Formation préalable à l'armement souhaitée.

Informations complémentaires :

Poste à temps complet

37.5h / 5J

Filière sécurité

Rémunération statutaire // ISF 20% // IAT à 8 // prime de fin d'année

Vous évoluerez avec une équipe de 10 agents de police municipale, 2 ASVP et une secrétaire

La commune est dotée d'un CSU et de 54 caméras.

▲ DESTINATAIRE DES CANDIDATURES

Adresser lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitæ **avant le 15 juin 2021**

À l'adresse suivante :

Mairie d'Auriol

Pôle Ressources et Moyens Généraux

Service des Ressources Humaines

Place de la Libération

13390 AURIOL

ou par mail : veronique.martino@mairie-auriol.fr

Pour tout renseignement, s'adresser à Service des Ressources Humaines : 04.42.36.12.84